



SOCIÉTÉ DES NATIONS

10
7.5

SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL

Compte-rendu sommaire de la séance secrète tenue le lundi
3 octobre 1932, à 18 h 45.



D'UN

1. NOMINATION ~~DE~~ HAUT-COMMISSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES
NATIONS A DANTZIG.

Sir John SIMON, en sa qualité de rapporteur, expose que, pour ce qui est de la nomination ^{*d'un*} Haut-Commissaire à Dantzig, ^{*en remplacement du*} ~~afin de remplacer~~ le Comte Gravina, plusieurs noms de candidats ont déjà été avancés. Ces candidatures ont fait l'objet de discussions privées avec les parties intéressées. Il est extrêmement important que l'on puisse trouver le candidat le plus qualifié, qui pourra être accepté également par les intéressés et par le Conseil. Toutefois, pour le moment, Sir John Simon n'est pas en mesure de soumettre au Conseil des propositions précises. Il espère cependant qu'à une prochaine séance de la session en cours, il pourra soumettre un rapport plus précis et que le Conseil pourra faire un choix.

M. von ROSENBERG fait ressortir qu'il est extrêmement désirable que l'on puisse trouver une solution au cours de la présente session. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que Dantzig a le désir légitime de voir résoudre rapidement cette question, et le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour donner satisfaction à ce désir.



Sir John SIMON ne peut pas promettre d'une façon formelle d'arriver à un résultat au cours des quelques jours qui vont suivre. Toutefois, il reconnaît, comme M. von Rosenberg, qu'il est très désirable de résoudre cette question le plus vite possible, et qu'il serait extrêmement regrettable que l'on se trouvât dans l'obligation d'ajourner la décision jusqu'à la réunion du Conseil qui aura lieu en novembre. Il fera tous ses efforts pour hâter la solution du problème.

LE PRESIDENT propose que dans ces conditions la question soit ajournée, étant entendu qu'elle sera résolue aussitôt que possible. Il suggère que, en tout état de cause, Sir John Simon soumette un nouveau rapport au Conseil avant la fin de la présente session.

Les propositions du Président sont adoptées.

2. EXAMEN DE LA DATE A LAQUELLE LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL SERA MISE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL.

M. ZALESKI rappelle que le Conseil a déjà discuté ce point la dernière fois qu'il s'est occupé de cette question et que la résolution qui avait alors été prise, impose certaines obligations. Il avait en effet été décidé que la nomination du nouveau Secrétaire général serait faite par l'Assemblée extraordinaire qui se réunira au mois de novembre. En conséquence, il n'y a pas d'autre possibilité pour le Conseil que de procéder au choix du candidat dans le courant même de la présente session. Si on remettait la décision à la réunion que le Conseil tiendra en novembre, il ne s'écoulerait pas un intervalle de temps suffisant entre la réunion du



Conseil et celle de l'Assemblée extraordinaire pour permettre aux gouvernements d'examiner, comme il convient, le problème.

En conséquence, il propose que le Conseil prenne une décision analogue à celle qu'il vient d'adopter pour le Haut-Commissaire de la Société à Dantzig et qu'il inscrive cette question à l'ordre du jour d'une des séances ^{du Conseil} qui auront lieu avant la clôture de la session ordinaire de l'Assemblée.

M. von ROSENBERG se déclare d'accord avec M. Zaleski, à condition que le problème de la réorganisation de la haute direction du Secrétariat soit résolue avant la fin de l'Assemblée actuelle. En effet, tant que cette question préalable ne sera pas résolue, il sera difficile de se prononcer sur la personnalité du nouveau Secrétaire général.

LE PRESIDENT rappelle qu'à la séance du Conseil où cette question a déjà été discutée, le représentant de la Norvège a insisté pour que l'on procède par ordre, c'est-à-dire lentement. Le Président vient juste de signer un certain nombre de lettres adressées aux ministres des Affaires étrangères de différents Etats pour leur annoncer officiellement la démission de Sir Eric Drummond. Or, il est hautement désirable que les gouvernements aient le loisir d'examiner la question de la succession de Sir Eric. Il se demande donc si, étant donné que certains Gouvernements viennent à peine d'être informés de la démission du Secrétaire général, ils disposeront d'un temps suffisant pour étudier la



question. Pour préciser l'ordre des travaux, il demande à Sir Eric pour quelle date on envisage la fin de l'Assemblée.

LE SECRETAIRE GENERAL répond qu'il ne pense pas que l'Assemblée se prolonge~~ra~~ au-delà de mercredi ou de jeudi de la semaine prochaine. Il croit que l'on pourrait tenir compte à la fois des observations de M. Zaleski et de celles de M. von Rosenberg et que le Conseil pourrait s'occuper de la question après que la Quatrième Commission aurait fait connaître son opinion sur la réorganisation de la haute direction du Secrétariat.

M. MASSIGLI comprend le désir exprimé par le représentant de l'Allemagne, mais il suppose que le problème est assez important pour retenir l'attention du Conseil pendant une ou deux séances. En tout cas, le Conseil voudra certainement s'attacher d'abord à examiner les titres des personnes dont on parle pour prendre la succession de Sir Eric. D'autres considérations pourront peut-être influencer sur le choix final; mais en premier lieu le Conseil doit s'occuper des titres des candidats, ce qui paraît à M. Massigli être le point essentiel. Il faut donc, tout en tenant compte du désir exprimé par le représentant de l'Allemagne, entreprendre l'examen de la question suffisamment tôt pour que le Conseil puisse la discuter à fond et laisser aux gouvernements le temps de réfléchir. Si le Conseil ne prenait pas de décision avant la fin de la session ordinaire de l'Assemblée et renvoyait le problème à sa réunion de novembre, les gouvernements seraient peut-être embarrassés lorsqu'ils devront se prononcer

BIBLIOTHEQUE
GENEVA

à l'Assemblée. M. Massigli termine en exprimant le voeu que le Conseil prenne une décision avant la fin de la session en cours.

M. von ROSENBERG insiste sur le fait qu'il est indispensable de connaître l'organisation du Secrétariat général avant que l'on puisse décider à quelle personnalité on confiera le poste de Secrétaire général. C'est là le point de vue du Gouvernement allemand.

LE PRESIDENT croit qu'il serait possible de concilier les opinions exprimées en demandant que l'Assemblée avance la date de la discussion de la question de la réorganisation du Secrétariat.

M. BENES appuie la suggestion du Président. Le Conseil pourrait ainsi, avant la fin de la présente session, examiner les candidatures pour que les gouvernements aient ainsi le temps de se faire une opinion avant la session extraordinaire de l'Assemblée en novembre.

M. NAGAOKA fait observer qu'au cours du présent débat on a souvent parlé du mois de novembre pour la session extraordinaire de l'Assemblée. Il rappelle que le Conseil a décidé de se réunir le 14 et peut-être le 21 novembre pour examiner le rapport Lytton. Etant donné le temps qu'exigera cet examen, il est peut-être prématuré de prévoir l'Assemblée extraordinaire pour le mois de novembre.

LE PRESIDENT constate que les observations de M. Nagaoka ne sont peut-être que trop vraies, mais que, néanmoins, l'on envisage la session de l'Assemblée vers cette date.



M. NAGAOKA préférerait que l'on parlât de la session extraordinaire de l'Assemblée qui doit avoir lieu prochainement, sans faire mention d'aucune date.

LE PRESIDENT, résumant le débat, propose que l'Assemblée soit priée d'examiner au plus tôt la question de la réorganisation de la haute direction du Secrétariat et qu'une fois la décision prise sur ce point le Conseil se réunisse pour étudier la nomination du nouveau Secrétaire général.

M. von ROSENBERG se déclare d'accord.

Les propositions du Président sont adoptées.

La séance est levée à 19 h. 15.